L'ABEILLE.

[illegible] ET PUBLIÉE PAR
[illegible]NAYON, DELAUP & CO.
NOUVELLE-ORLÉANS,
Vendredi, (Matin,) 3 Décembre 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 3 décembre.

Le courrier du Nord nous a apporté les journaux de New-York du 13 dernier; le navire *Brighton*, venant de Londres, et qui était en vue lors du départ de la dernière malle, est entré le 11; on a reçu par cette occasion des feuilles de Londres du 15. Voici ce qu'elles apprennent.

Selon l'opinion de quelques journaux les élections dernières, loin de l'affaiblir ont renforcé le ministère. Au lieu de perdre cinquante membres dévoués dans le parlement, comme on le pensait, on affirme qu'il y a gagné une majorité de trente membres.

Une nouvelle de la plus haute importance est celle de l'invasion de la Belgique par une armée prussienne; quoique contredite par un article de Douvres, dans lequel on se fonde sur le rapport du paquebot d'Ostende, nous sommes disposés à y croire. En effet, cette nouvelle vient de différentes sources, elle a été reçue à Paris de Berlin et de Frankfort, à Londres, d'Ostende, et elle était connue aussi à Bruxelles; il serait étonnant que partout on se fût entendu pour fabriquer en même temps le même mensonge! Ainsi, à l'heure qu'il est, la tâche de la diplomatie est finie dans la grande question européenne; la duplicité de la Prusse a tout rompu, la France aura donc la **GUERRE**; un autre Brennus va jeter aussi son épée dans la balance; l'humanité s'en console en pensant qu'il ne dira pas, comme l'ancien chef des Gaulois, *malheur aux vaincus*, mais *bonheur aux vaincus*, car cette guerre ne sera fatale qu'aux rois; elle sera féconde en résultats heureux pour les peuples.

Le *Courier* de Londres, faisant allusion à cette nouvelle du rassemblement d'une armée prussienne sur la frontière de la Belgique, dit: "La Prusse, dans cette circonstance, n'a rien fait de plus que ce qu'exigeait sa propre tranquillité. On ne pouvait espérer de la voir demeurer spectatrice indifférente des événemens qui se passaient près de sa frontière, mais nous croyons pouvoir avancer sans crainte d'être contredits, que la Prusse ne fera aucun mouvement qui puisse avoir pour résultat de retarder la pacification commencée, ou d'inquiéter le gouvernement français. Tout fait présager maintenant que la dispute entre les Belges et les Hollandais se terminera heureusement, et la Prusse ne sera pas assez peu sage pour se départir de la neutralité qui lui est prescrite par le désir de maintenir la paix de l'Europe."

La dernière malle d'Allemagne reçue à Londres, annonçait que de nouveaux désordres avaient eu lieu à Dresde, mais on ne donne aucuns détails. Des associations se formaient dans le pays, avec l'approbation du roi, pour conserver la tranquillité et défendre les intérêts des habitants paisibles. On parle aussi de troubles à Berlin.

Le congrès national qui doit s'assembler à Bruxelles, se composera de 200 délégués. Les qualifications requises pour être électeur, sont d'être né ou naturalisé en Belgique, d'avoir 25 ans, et de payer taxe jusqu'à concurrence de la valeur fixée pour l'admission dans les collèges électoraux.

Tout citoyen de l'âge de 25 ans, né en Belgique ou naturalisé, peut être député au congrès national, s'il réside dans le pays.

Sont considérés comme Belges nés, tous les étrangers qui étaient établis dans la Belgique avant la formation du ci-devant royaume des Pays-Bas, et qui n'en sont pas sortis depuis. Il n'est pas nécessaire que les députés résident dans la province par laquelle ils sont nommés.

Charles X se préparait à quitter le château de Lulworth, pour aller occuper son ancienne résidence de Holyrood, près d'Edimbourg.

La conduite de la Russie excite des soupçons: elle n'est pas aussi franche qu'on l'attendait. On pensait généralement que la reconnaissance du nouveau gouvernement français par la Prusse, serait suivie d'un acte semblable par le cabinet de St. Pétersbourg. Mais à la date du 13 octobre, on affirmait à Paris, et personne ne le niait, qu'en apprenant la révolution des Pays-Bas l'empereur Nicolas avait résolu de différer une mesure qui était déjà décidée.

La nouvelle de l'insurrection de Cadix reste toujours sans confirmation, mais il paraît que cette ville est loin d'être tranquille. L'irritation est grande aussi à Madrid. La terreur s'est emparée de Ferdinand; ses féroces décrets ne respirent que la mort.

Nous donnons ci-après la traduction d'un grand nombre d'articles de France, d'Angleterre, de Belgique, d'Espagne, &c., qui sont tous du plus grand intérêt.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 12 octobre.

Une dépêche télégraphique du préfet du Nord, reçue aujourd'hui de Lille, annonce que les Belges ont refusé d'admettre sur leur territoire les différents détachemens de volontaires qui s'efforcent d'y pénétrer. Ils ont stationné à cet effet sur la frontière, de la gendarmerie et des détachemens de la garde urbaine.
(*Messager des Chambres.*)

—Le gouvernement français a donné les ordres les plus sévères pour qu'aucun français ne puisse passer la frontière pour aller au secours des Belges; il est également défendu de laisser sortir des armes.—(*Moniteur.*)

—Des troubles sérieux ont éclaté à Montauban; on n'en connaît pas encore les détails. En conséquence, le 55e. régiment de ligne, qui se rendait de Bordeaux à Toulouse, a reçu l'ordre de changer de route et de se diriger sur Montauban.

—Une lettre d'Auxerre dit, que le 10 octobre, 100 à 150 personnes s'assemblèrent sur la place du marché, et emportèrent tout le blé qui s'y trouvait, après l'avoir payé un prix au dessous de celui fixe par les marchands qui furent contraints de céder à la violence. La même populace se porta ensuite sur la maison d'un marchand de blé, qu'elle accusait d'être un accapareur, et le força également à vendre son blé à un prix au dessous du cours. La garde nationale a de suite pris les armes, et sa présence a empêché le renouvellement de semblables désordres.

—Hier, à la revue du général Lafayette, un soldat du bataillon de la Villette, nommé Douelle, est sorti des rangs, et a harangué ainsi le général: "Permettez, général, qu'au milieu de la joie universelle qu'excite votre présence, je vous exprime, en particulier, le plaisir que je ressens. Je suis le dernier soldat de l'armée que vous commandiez, et que vous haranguâtes, quand vous fûtes [illegible] quitter en 1792. Ce [illegible] quand je songe à la triple alliance que vous formez maintenant avec Philippe Ier. et le drapeau tricolore."

PARIS, 13 octobre.

Le [illegible] que le consul général d'Autriche à Marseille, a reçu une dépêche officielle, qui lui annonçait que son gouvernement a reconnu Louis-Philippe. Ce fait n'est pas encore connu officiellement à Paris.

Cent trente nouvelles élections vont avoir lieu. C'est une expérience dont on pourra tirer plusieurs avantages. On pourra connaître au juste quelles sont les mesures qu'il faut prendre pour aider au bien-être de la nation. La chambre des députés ainsi organisée, offrira à la couronne un terme exact de comparaison, pour pouvoir remplir les vacances de la chambre des pairs, dans laquelle on pense que l'aristocratie du siècle sera fidèlement représentée.

TOULON, 5 octobre.
(*Correspondance du Messager.*)

Trois mille cinq cent hommes de l'armée d'Afrique vont rentrer en France; douze navires de guerre et marchands doivent aller les prendre.

La raison qu'on donne de cette évacuation est la difficulté de faire vivre une armée nombreuse dans un pays qui ne nous est pas entièrement soumis, et les obstacles que la saison de l'hiver pourra mettre au ravitaillement de cette armée. Elle doit être réduite à 12 ou 15,000 hommes au plus.

—Des lettres de Frankfort disent, que l'Autriche a transmis à M. d'Ottenfelt, son internonce à Constantinople, une note concertée du cabinet, par laquelle ce ministre est autorisé d'engager le divan à accéder à la demande que lui fera le général Guilleminot, de reconnaître le roi des Français; mais sous la condition expresse de l'évacuation immédiate d'Alger, évacuation déjà promise à l'Angleterre.—(*Quotidienne.*)

BAYONNE, 8 octobre.

M. de Grodchy, envoyé provisoire de Louis-Philippe Ier. à Ferdinand VII, est arrivé aujourd'hui. Je suis assuré qu'il a donné l'ordre formel de disperser les réfugiés Espagnols et leurs recrues. Il paraît certain que ces pauvres gens s'enrôlaient dans la persuasion qu'une armée de 100,000 hommes était prête à se joindre à eux pour entrer en Espagne, tandis qu'il est maintenant certain qu'il n'y a pas plus de 1,000 hommes réunis sur la frontière. De plus, on avait promis à chaque recrue une indemnité de 250 francs, qu'elle devait recevoir à Pau. L'argent commence à devenir rare, et chacun se prépare à retourner chez lui. Cent réfugiés sont partis le 6 du courant pour Pau.

La couronne de France garantie à Napoléon II par Charles X.

Le traité suivant explique les projets du gouvernement déchu; les ordonnances du 25 juillet n'étaient que le prélude d'un plan général d'oppression et de servilité. Ce traité devait être mis à exécution après la réunion de la chambre illégitime qu'on se proposait de convoquer. Il est extrait de l'ouvrage que nous avons annoncé hier, chez Anfonce et comp., *Une Semaine de l'Histoire de Paris.*

Art. 1. Il y aura paix et alliance entre leurs majestés apostolique et très chrétienne.

2. S. M. Charles X s'engage, pour lui et pour ses successeurs, à reconnaître le droit à la couronne de France, du duc de Reichstadt dans le cas où le duc de Bordeaux viendrait à mourir sans postérité, et ce, à l'exclusion perpétuelle des autres branches de la maison de Bourbon.

3. S. M. Charles X ou son successeur, dès après le décès du roi de Sardaigne, actuellement regnant, garantira la succession de ce prince, c'est-à-dire la couronne de Sardaigne et de Piémont à S. A. I. François IV, archiduc d'Autriche et duc de Modène, au détriment de Savoie-Carignan, qui recevra en indemnité une des îles de la Grèce.

4. S. M. T. C. paiera pendant 20 ans une somme de 20 millions à S. M. A., pour l'indemnité des pertes de guerre qui n'ont pas été réglées définitivement.

5. S. M. A. mettra à la disposition de S. M. T. C. une armée de 100,000 hommes qui débouchera en deux corps, soit par les bords du Rhin, soit par les Alpes, pour être employé, dans l'intérieur du royaume de France, à maintenir la paix ou la tranquillité que les conspirateurs libéraux se préparent à troubler, en retour des mesures conservatoires que le gouvernement royal va prendre pour sa légitime défense.

6. Cette armée, entièrement soldée par la France, recevra le même traitement que les corps suisses au service de S. M. T. C.

7. Cette armée demeurera cinq ans en France. S. M. T. C. s'interdit la faculté de la renvoyer avant ce temps, et, pour gage de sa parole, remettra, aux divers chefs des troupes autrichiennes, le commandement des citadelles de Bayonne, Perpignan, Grenoble, Strasbourg, Lille, et Besançon.

8. S. M. A. augmentera le nombre de troupes d'occupation amicale, si elle en est requise par S. M. T. C., et dans ce cas, ce superflu sera également payé selon qu'il a été réglé dans l'art. 5. du présent traité.—*Sémaphore de Marseille.*

ANGLETERRE.

LONDRES, 13 octobre.

Le *Morning-Herald* publie dans un supplément la lettre suivante, datée d'Ostende le 11 du courant:—

"Je me hâte de vous instruire de l'importante communication qui vient de m'être faite, qu'une armée prussienne est entrée en Belgique. Elle s'est avancée sur trois points différents: 1o. sur Luxembourg, où, en vertu d'un traité, 4000 Prussiens stationnent continuellement, et dont la garnison a été portée à 16,000 hommes; 2o. sur Maëstricht, avec 6,000 hommes; 3o. et enfin sur un point de la Gueldre, plus nord, que je ne connais pas exactement, avec 8000 hommes. La totalité de cette armée doit être dirigée sur Bruxelles. On ajoute que les forces prussiennes destinées à cette campagne s'élèvent à 50,000 hommes, et que le prince Albert, qui a épousé dernièrement la fille du roi de Hollande, est à leur tête.

"Sachant combien les nouvelles de gazettes sont d'ordinaire falsifiées par les agioteurs de la bourse, je crois devoir me décharger de toute accusation de cette nature, en disant que la nouvelle ci-dessus ne m'a pas été communiquée d'une manière officielle. Néanmoins, je la crois vraie; et la famille anglaise à qui elle a été envoyée, par un ami, de Maëstricht, agit en conséquence et se dispose à quitter le pays mardi prochain.

"Nous n'avons pas de nouvelles de Bruxelles.

"Si le gouvernement provisoire est informé de la marche des Prussiens il n'a pas encore communiqué cette nouvelle au peuple. Le bruit se répand, néanmoins, que M. de Potter est parti pour Paris, et si le fait est vrai, nul doute qu'il n'y a été que pour demander du secours."

☞ Il paraît qu'on n'a pas reçu à N.-York les journaux de Londres du 14, et conséquemment on n'a pu savoir qu'elle importance ils attachent à la nouvelle ci-dessus. Le *Standard* de Londres du 15, publie une lettre de Paris du 13 qui confirme à-peu-près la même chose. En voici un extrait:—

"On annonce aujourd'hui, d'après des lettres de Berlin et de Frankfort, que le roi de Prusse a envoyé 15,000 hommes sur la frontière de la Belgique, et que 10 autres mille hommes doivent les suivre de près...... On ajoute que le roi de Hollande a reçu des secours de Berlin, en hommes et en argent. Les soldats prussiens arrivent vêtus en bourgeois. Nous attendons avec anxiété le prochain courrier de La Haye, pour savoir si l'attaque dont Bruxelles est menacé aura lieu incessamment. On dit que le roi des Pays-Bas, quand il a su que la France ni l'Angleterre n'interviendrait pas, a résolu de s'en remettre à la force des armes pour la solution de cette question, et de ne pas consentir à la séparation que les Belges demandent."

—Le *Courrier de Londres* du 14, parlant des affaires de la Belgique, dit: "Le gouvernement provisoire a déjà convoqué le congrès national. Il se composera de deux cents membres; le cens de l'éligibilité sera le même que par les lois précédentes. Ce système est donc moins démocratique qu'on aurait pu s'y attendre. Il paraît qu'il existe un sentiment très-favorable au prince d'Orange, et comme plusieurs journaux se prononcent pour lui, il est probable que les chefs de la rébellion sont disposés à ne point trancher la question, car comme la presse est entièrement sous leur contrôle, ils ne lui permettraient pas de parler dans ce sens, s'ils désiraient ou pouvaient étouffer les opinions défavorables à un gouvernement républicain. Nous croyons que le prince d'Orange est bien vu des Belges, et le bruit qui court parmi ces derniers qu'il s'est élevé quelques différends entre le prince et le roi, sur des sujets politiques, ne peut qu'ajouter à sa popularité; car bien peu de Belges, détestent le roi, comme homme, ils lui en veulent beaucoup de mesures qu'il a adoptées dans les derniers événemens.

LONDRES, 15 octobre.

Ce matin on a reçu au bureau des affaires étrangères de nouvelles dépêches de Paris et de La Haye. Après leur arrivée, le prince de Talleyrand a eu une longue conférence avec le secrétaire des affaires étrangères. Ensuite, son excellence est restée long-temps enfermée avec le premier ministre dans le cabinet de celui-ci.

LONDRES, 13 octobre.

Les lettres de commerce reçues aujourd'hui de St. Pétersbourg, sont datées de la fin du mois dernier. Elles disent, que l'empereur Nicolas hésite toujours à reconnaître formellement Philippe de France; il désire ne pas se compromettre avant de savoir s'il est probable que les choses resteront dans l'ordre en France sous le nouveau système.

DOUVRES, 13 octobre.

Le paquebot d'Ostende vient d'arriver. Le capitaine dit, que la nouvelle de l'invasion de la Belgique par les Prussiens est sans fondement. Tout était tranquille à Ostende. Le gouvernement provisoire de Bruxelles a envoyé 3000 hommes à Gand, pour déloger les soldats hollandais qui se sont fortifiés dans l'hôtel-de-ville. Ces troupes sont entrées à Gand, mais on ne connaissait pas encore les résultats à Ostende quand le paquebot est parti.

HOLLANDE.

LA HAYE, 10 octobre.

La commission nommée pour proposer les changemens légaux à faire à la loi fondamentale, est maintenant partagée en deux sections. L'une s'est prononcée pour une séparation complète sous la même dynastie; et l'autre pour une séparation partielle ou modifiée. Ces deux sections poursuivent leurs travaux séparément. Les membres du sud ne se rendent plus aux séances du comité. Le prince de Chimay lui-même désire se retirer, parce qu'il ne veut pas être le seul représentant du midi.

LA HAYE, 12 octobre.

M. Bertin de Vaux, nouvel ambassadeur français près cette cour, est arrivé ici hier, ainsi que M. le prince de Troubetzkoi, adjudant-général de S. M. l'empereur de Russie.

Il paraît que le parti du prince d'Orange s'accroît tous les jours en Belgique.

Nous sommes informés que le directeur général des postes a fait savoir par un avis public, qu'il ne pouvait plus se charger de transporter les lettres dans les provinces qui ont rejeté l'autorité légale du roi; que les lettres déposées à la poste pourront en être retirées en donnant des preuves satisfaisantes; et que des mesures ont été adoptées pour que les communications ordinaires et extraordinaires soient continuées avec les villes restées fidèles au roi, savoir, Anvers, Maëstricht, Luxembourg, et les lieux occupés par l'armée.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 11 octobre.

Ce matin, à onze heures, la cour de haute justice et les tribunaux de première instance ont été installés au Palais de Justice.

—Deux questions importantes seront soumises au congrès national, celle de la forme de gouvernement que doit revêtir la Belgique, et celle des moyens que le peuple choisira pour mener à fin la première décision.

—Avant-hier, il est entré dans Bruxelles vingt charriots chargés d'effets militaires, et 100 prisonniers, qu'on dit avoir été pris entre Alost et Termonde.

OSTENDE, 12 octobre.

Le drapeau tricolore flotte partout au sud d'Anvers, excepté sur la citadelle de Gand; et tout est tranquille dans ce moment de torpeur et d'épuisement, quoique nous sachions que, d'un moment à l'autre, cette tranquillité peut être troublée.

La citadelle de Gand tient toujours. La garnison se compose de 900 Hollandais, et 600 Belges: le commandant est Hollandais. Les citoyens demandent incessamment l'évacuation; mais le général est décidé à tenir bon; et il a pris des mesures telles, qu'il a en quelque sorte réduit à la neutralité les Belges qui sont avec lui; et qu'il peut défier tous les efforts de la multitude à l'extérieur. Un renfort de 500 hommes, que la renommée a eu bientôt porté à 2000, est descendu hier de Bruxelles, pour aider les citoyens, et je crois que, en ce moment, ces troupes essaient sans canons, d'emporter la citadelle d'assaut. Si le commandant est décidé à ne pas céder, il rira des efforts du peuple; mais peut-être que n'étant pas disposé à verser le sang, il suivra l'exemple qui lui a été donné en d'autres endroits et retirera ses troupes à Anvers, abandonnant sa forteresse au sort qui sera bientôt celui de tout le pays.

Le pavillon tricolore a été arboré ici hier pour la première fois, quoique la ville se fût rendue depuis long-temps au gouvernement provisoire.

9 *heures du soir.*—Je viens de voir des voyageurs qui ont quitté Anvers et Bruxelles ce matin. Dans cette dernière ville l'agitation régnait, on s'attendait à une attaque pour le 15, mais dans la première il n'en était nullement question. Le bruit de la marche des Prussiens s'est répandu à Bruxelles, et au départ de celui qui me communique ces détails, la plus grande fermentation régnait dans la ville.

LIÉGE, 3 octobre.

Les troupes qui ont quitté notre citadelle ne se sont pas rendues à Maëstricht; réunies au corps de Cort Helligiers, elles se sont dirigées sur la Hollande. On parle de l'occupation de Bois-le-Duc.

Le drapeau liégeois a été arboré hier à Tongres avec un enthousiasme général. Tous les citoyens ont pris nos couleurs.

Nous sommes assurés que la plus grande partie des troupes de la garnison de Maëstricht, est partie, soudainement avant-hier pour la Hollande, par la route de Bois-le-Duc. Il ne reste à Maëstricht que 1500 hommes.

—Les milices du Brabant septentrional, qu'on assemble à Bois-le-Duc, refusent de marcher vers la Hollande et se déclarent ouvertement pour les Belges.

GAND, 9 octobre.

Les nuages qui couvraient notre horizon commencent à se disperser, et tout annonce que notre nouvelle organisation sera complétée sans l'intervention étrangère.

L'administration provisoire ne se croit pas autorisée à traiter de la forme du gouvernement, et réfère cette question au congrès national. Elle a raison; mais il faut prendre une résolution, il faut assembler un congrès, et mettre un terme à un ordre de choses qui peut faire plus de mal en quelques semaines qu'un bon gouvernement n'en pourra réparer en dix ans.

Serons-nous une république? Nous ne le pensons pas. Serons-nous indépendans de la Hollande? Cela est décidé. De toute autre puissance? Le principe reconnu de la non-intervention est notre garantie. Nous placerons-nous, par un acte de la volonté nationale, ou par un contrat formel, sous le sceptre du prince d'Orange? Nous l'espérons. Tel paraît être le vœu de la majorité de nos concitoyens de tous les partis. C'est tout ce [illegible] d'abord.

ESPAGNE.

MADRID, 4 octobre.

La guerre civile dont nous sommes menacés s'avance à grands pas. Le gouvernement, embarrassé et incertain depuis quelque temps, s'est maintenant décidé pour un système complet de terreur, dirigé à la fois contre les libéraux et les apostoliques. Notre *Gazette* de samedi, contient un décret sanglant et digne des sauvages, par lequel S. M. déclare que tous ceux de ses sujets qui sont impliqués dans les projets d'établir une autre forme de gouvernement, ou qui faciliteront aux émigrés les moyens d'accomplir ces projets ou tels autres contraires aux vues du gouvernement de S. M., seront passibles de la peine de mort. Ce décret sanguinaire a produit un effet bien différent de celui qu'en attendait le gouvernement; il a été reçu avec mépris et indignation, et porte en général l'esprit public à désirer un changement. Hier soir, un terrible événement a eu lieu: l'abbé du couvent de St. Bazile a été trouvé mort dans son lit, la tête séparée du corps, et recouvert d'un matelas. C'était un homme modéré, généralement estimé, et il avait préservé plus d'un libéral de la colère des apostoliques. Dernièrement, il avait défendu aux moines qu'il dirigeait de dire la messe, à cause de leur licence, et on croit qu'il a été assassiné par eux. Le roi montre quelque défiance des volontaires royaux. Le capitaine général a été renvoyé. On attribue sa disgrâce à une mésintelligence avec le ministre de la guerre.

—A une entrevue récente avec ses ministres, le roi prit à part Calomarde et, la colère dans les yeux, il lui dit ces mots: "Tu m'en répondras sur ta tête." Calomarde se retira dans la plus grande agitation, et depuis on dit qu'il est toujours malade.

PRUSSE.

BERLIN, [illegible] octobre.

Nous apprenons de la Silésie la triste nouvelle de la mort du maréchal-de-camp comte York-Van-Wartenbourg. Il est décédé le 4 du courant.

COMMERCIAL.

HAVRE, 13 octobre.

Les ventes de coton jusqu'à hier soir, sont de 335 balles Louisiane de 90 à 93 cts. par demi-kil., acquitté; 261 Tennessée à 81; 173 Géorgie de 88 à 93; 100 Virginie à 86; 93 Fernambouc à 100; 112 Bahia à 90 cts. Il n'y'a pas eu de changement dans les prix; mais les détenteurs se montrent disposés à traiter.

Nous n'avons pas eu d'arrivages de l'étranger; les principaux arrivages à Bordeaux durant la semaine finie le 4 courant ont donné 2774 sacs et 750 boucauts sucre. A Marseille, durant la semaine finie le 2, ils ont donné 179 balles coton, 1000 caisses sucre et 70 sacs café.

On s'attend à ce que notre port sera ouvert sous peu, aux blés étrangers, pour la consommation; ceux en dépôt sont en conséquence très en demande, tandis que ceux dont les droits sont payés éprouvent une difficulté dans les ventes.

Notre marché a été très inactif depuis nos avis par le dernier paquebot.

On a beaucoup de craintes sur le sort de quelques maisons de commerce, particulièrement, intéressées dans les affaires des colonies françaises, qui viennent d'éprouver de grandes pertes et celles qui se trouvaient comprises dans les dernières faillites de Paris; et le manque de crédit provenant de ces causes est un grand obstacle à l'activité des affaires. Quelques maisons ont obtenu des secours, et se soutiendront; mais on craint encore pour une ou deux autres.

DERNIÈRES DATES.

De Washington	Novembre	16
New-York	"	13
Charleston	"	20
Liverpool	Octobre	13
Londres	"	15
Havre	"	14
Paris	"	14
Gibraltar	"	2
Vera-Cruz	Novembre	20

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Homor, Williams, Boston, capt.
Navire Brilliant, Bousquet, Marseille, J Mager.
Brick Premium, Frink, N.-York, L H Gale.
Brick Eliza, Palmer, Savannah, Stetson & Avery.
Brick Eckford, Weaver, Gibraltar, Lizardi frères.
Goël. Caroline, Stenton, Charleston, P B Phelps.
Goël. Nancy, Minor, Rio Grande, J W Zacharie & co.
Goël. Lafayette, Bisseli, Norfolk, capt.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Atlas, du Détour, avec le navire Calumet, Osgood, du Hâvre, consigné à Lincoln & Green.

Bateau-à-vapeur Post Boy, Herriman, des passes; il n'a amené aucun bâtiment.—Il rapporte en rivière: navires Pagoda, et Calumet, du Havre; Majestic, de Thomastown; Gulnare, de Baltimore; Geni, de New-York; bricks George, Patten, de Liverpool; Lord, de Boston. Il n'y avait rien en vue en dehors.

Goël. Atlas, Tylor, de St. Marks, sur lest.

Goël. Pomona, Arnoud, Matagorda, avec $2,500 et 50 peaux au capitaine.

Bateau-à-vapeur Globe, Clark, de Vicksburg, avec 918 balles coton à A. Fisk & co; Reynolds, Byrne & co; J. G. Greeves; M. White; J. Hagan & co; W. Bagar; Wallace, Lambeth & Pope; Lockhart & Arrott; Bagley & Merritt; W. M. Beal.—14 passagers.

Bateau à vapeur Souvenir, Strick, de Donaldson, avec du sucre et des passagers.

ARRIVÉS AU BASSIN.

Goël. Emblem, Baker, de Pensacole, avec briques, coton, &c. à L. Blanc.

Goël. Transport, des E.-U. Florida, Baker, de Pensacole, avec des effets militaires.

MEMORANDA.

En charge à Boston pour ce port, le 12 Nov. brick Edward, Trask, partant le 20; brick Delta, Parker, le 15; brick Progress, le 20.

En charge à New-York pour ce port, le 13 Novembre, navire Nile, Rockett, partant le 15; navire Salem, Richardson, le 20; navire John Linton, Wibray, le 22; navire Kentucky, Rathbone, le 15; navire General-Putnam, M'Kown, le 14; brick Trent, Barstow, le 13.

En charge à Norfolk pour ce port, le 15 Nov. navire Othello, Holt, partant le 22; goëlette Transport, du 18 au 20.

A Brême, le 5 octobre, le Johanna, Wessels, Nlle.-Orléans.

Navire Vesper, Jacques, pour ce port, a été expédié de Charleston le 20 novembre.

LETELLIER, Artiste du Théâtre d'Orléans, ex-pensionnaire du Conservatoire de Paris, élève de Mr. Ponchard, et son épouse, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont l'intention de consacrer tous les instans dont ils pourront disposer, à donner des Leçons de Chant aux personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance.

S'adresser rue St. Pierre, entre les rues Bourgogne et Dauphine, chez Mme. Veuve Duranteaux. 3 décembre—1

SALLE D'ORLÉANS.

UNE souscription est ouverte pour des BALS de Société qui auront lieu dans la Salle d'Orléans. Les personnes qui désirent y souscrire sont priées de vouloir bien s'adresser chez Mr. J. Davis, où une liste est déposée, ou à Mr. E. Bazus. 29 nov.

SALLE DE BAL,
Encoignure des rues Bourbon et d'Orléans.
SAMEDI 4 Décembre 1830.
(*Pour [illegible].*)
Grand Bal Paré.

Prix d'entrée, cavalier $1.
Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. Les cavaliers trouveront un bureau pour y déposer leurs cannes et manteaux.
2 décembre—3

HUILE DE BALEINE.—40 Barriques d'Huile de Baleine, à vendre par
2 décembre STETSON & AVERY.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 5 DÉCEMBRE 1830.
LE PETIT CHAPERON ROUGE,
Opéra en trois actes, paroles par Théolon, musique de Boyeldieu, orné de tout son spectacle, et dans lequel Madame Berdoulet jouera le rôle de Rose d'Amour.
Suivi de la 1ère représentation à ce Théâtre de
15 ANS D'ABSENCE,
Vaudeville en un acte par MM. Brazier et Dumersan.
En attendant le comte ORY—Guillaume Tell, opéras nouveaux.—Et la reprise de Nina ou la folle par amour.

POUR BORDEAUX. (*Passage seulement.*)
La barque supérieure et fine voilière, **WYOMING**, capit. Coulon, ayant tout son chargement à bord, partira positivement dimanche prochain. Pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le poteau No. 76, ou à
3 déc J. W. ZACHARIE & Co.

PARA TAMPICO,
La goleta regular **CORREO**, su capitan Auld, saldrá para este punto el DOMINGO 5 del corriente. Los pasageros deben traer sus efectos abordo el sabado por la tarde.
HARRISON BROWN y COMP.,
2 de diciembre—2 calle Real, Núm. 147

A FRETER.—Le beau brick fin voilier **BALTIC**, capit. Bradford, du port de 200 tonneaux, est maintenant prêt de prendre charge, et ira à la côte pour prendre du sucre. S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou bien à
29 nov STETSON & AVERY.

PARA CAMPECHE,
La famosa goleta mejicana **LUISIANA**, (Campechana) admite la tercera parte de su carga, fleta y pasageros. Dará la vela del 3 al 4 del entrante. Se despacha abordo ó en la casa de
29 de nov.—2 FELIZ TRILLAS.

POUR LES BRASSOS ST. JAGO,
(*Devant partir Mardi prochain.*)
La belle goël. fine voilière **NANCY**, capitaine Miner, ayant la majeure partie de son chargement engagée, fera voile au jour indiqué. Pour frêt ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les Magasins bleus, ou bien à
27 nov J. W. ZACHARIE & Co.

A FRETER,
La goëlette **DART**, capit. Adams; est prête à recevoir un chargement, et est, sous tous les rapports, un superbe batiment. On préférerait un frêt pour les Attakapas ou pour l'Appalachicola. Elle peut admettre 500 barils dans sa cale, ou l'équivalent. Elle est fine voilière et tire peu d'eau. Pour plus amples informations, s'adresser au capitaine à bord.
26 nov THOMSON & GRANT.

POUR BALTIMORE.—(*Passage seulement*)—Le beau brick fin voilier **AJAX**, capit. R. Benthall, descendra de la côte où il est en chargement, vers le 28 du courant, et fera voile le 30. Il a des logemens convenables. S'adresser à bord, ou bien à
25 nov J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LES BRASSES DE ST. YAGO
La goëlette fine voilière **SWAIN**, cap. Green, est maintenant prête à prendre charge et sera promptement expédiée. Pour frêt du passage, ce bâtiment ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les Magasins Bleus, ou bien à
25 nov J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER.
Le beau brick neuf **AVIS**, enrégistré A. No. 1, doublé, cloué et chevillé en cuivre. S'adresser à
25 nov THEO. NICOLET & CO.

PARA SOTO-LA-MARINA y TAMPICO.
La superior y muy velera fragata mejicana **LA PERLA**, su capitan L. S. Dunbar, lista para admitir su cargamento. Se despachará el 28 del corriente.—Por ajuste del fleto ó pasage (teniendo buenas comodidades) acudir al capitan á bordo, ó á
JAMES W. BREEDLOVE.
23 de nov—6 calle de Magazin.

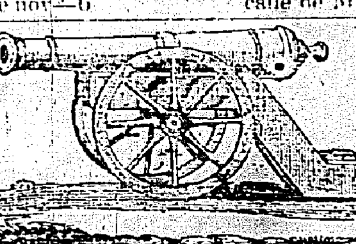

FÊTE DE STE. BARBE.

LE Bataillon d'Artillerie prendra les armes pour célébrer la fête de la patronne des canonniers, dimanche 5 décembre 1830, à huit heures précise du matin en grande tenue d'hiver équipement complet, et bouquet de fleurs rouges. PAR ORDRE.
U. DUREL adj. maj.
La veille au soir il sera tiré une salve et un feu d'artifice sur la place d'armes. 30 nov

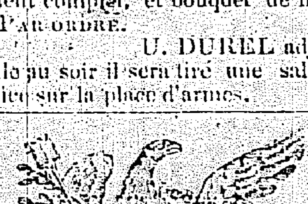

GUILLAUME a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, rue d'Orléans entre le café Tricolore et celui de l'encoignure Bourbon et Orléans; il espère mériter l'estime des personnes qui l'honoreront de leur présence, par l'exactitude qu'il mettra à les servir et par la délicatesse des mets; il se chargera comme par le passé de toutes sortes de commandé concernant son état, repas de noces et de corps; et il a chez lui des salons pour les dames et sociétés particulières au premier.

L'entrée des salons n'aura aucune communication avec le restaurant, on entrera par le corridor qui conduit aux salons. Il a de plus une très-belle salle à l'Hôtel de la Marine, où il peut mettre 300 couverts.

Il prévient aussi le public, qu'il tient toujours le susdit hôtel ainsi que les Bains, qui seront ouverts l'été et l'hiver. 1 déc—1m.

Gabriel Julien,
CONFISEUR DISTILLATEUR.
Rue Condé, No. 30, entre Dumaine et St. Anne.

A l'honneur d'annoncer à tous les habitans de la Nlle.-Orléans, qu'ils trouveront constamment dans son magasin un assortiment complet de liqueurs et sirops, dragées, bonbons de tous genres, fleurs et fruits en sucre, fruits confits crystallisés et à l'eau-de-vie &c. confitures et gelées de toutes sortes, chocolat fin, pâte de guimauve, pastilles pectorales, de gomme stomachique, des jujubes &c. &c. gomme préparée; on trouve chaque jour chez lui de la pâtisserie fraîche de toute espèce, des gâteaux, nougat blanc et rouge, croquant. Et il se charge des desserts et rafraîchissements en ville, il fera pour la campagne et l'étranger les envois qui lui seront demandés, il annonce aussi à ses collègues qui font venir des bonbons de France, qu'il leur vendra des mêmes articles aux même prix et conditions de France. 1er. déc—1m

TABAC de Macouba, Rapé, de Woodward à Philadelphie, et Tabac [illegible], à vendre par caisses ou douzaines de bouteilles, chez
27 nov. B. [illegible], rue de Chartres No. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

☞ Pour plusieurs ventes à l'encan, voyez la quatrième page.

PAR P. A. GUILLOTTE,

IL sera vendu Vendredi, Samedi et Dimanche (3, 4 et 5 Décembre prochain)
150 Mules du Mexique,
arrivées récemment de Matamoros. Plusieurs de ces animaux sont d'une grandeur remarquable, et ils sont tous dans le meilleur état. La vente se fera chez l'encanteur, et continuera de jour en jour, jusqu'à ce que le tout soit vendu.

Conditions:—Pour toutes sommes au-dessous de $100, comptant; pour toutes sommes de plus de $100 et au-dessous de $300, quatre mois de crédit, et pour toutes sommes au-dessus de $300, douze mois de crédit, en par l'acquéreur fournissant un billet endossé à la satisfaction du vendeur. 26 nov—9

PAR T. MOSSY,
JEUDI, 16 décembre prochain, il sera vendu à la Bourse.
UN TERRAIN situé rue de Condé, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, mesurant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, ayant une maison dessus en briques et à étage, borné d'un côté par la propriété de Mr. Belot, et de l'autre par celle de Mr. Duralde.
CONDITIONS.—Payable $2000 comptant, le reste à 12, 18 et 24 mois de termes, en billets à satisfaction et hypothèque. Le vendeur se réserve le droit d'occuper la maison jusqu'au 15 de février prochain. 1 déc.

VENTE PAR LE MARSHAL.
J. Nunes contre Jean Blanco.
EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge assisté de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le samedi 11 de décembre, à 4 heures, au Bassin Carondelet,
UN SLOOP saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY.
2 décembre marshal

Mercredi prochain!
LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE
DES
NATCHITOCHES.
(21ème. CLASSE DE 1830.)
Le tirage aura lieu le mercredi 8 Décembre.

Prospectus:
GROS LOT,
10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$	3,000	$ 3,000
1	"	"	1,800	1,800
1	"	"	1,400	1,400
1	"	"	1,200	1,200
1	"	"	1,008	1,008
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	30	4,680
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200
8760 LOTS				$ 73,080

15600 BILLETS BLANCS.
PRIX DES BILLETS
Billets Entiers $ 4
Demi Billets 2
Quarts de Billets 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES**:—demi et quart en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
16 nov. *Directeur.*

NOUVEL

ETABLISSEMENT.
No. 33, RUE DE LA LEVÉE.
MARCHANDISES FRAICHES.

MALCOM McCALLUM a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir le magasin ci-dessus, où il offre à vendre à des conditions raisonnables, les articles suivans: un assortiment de Chapeaux, Bottes, Souliers et Habillemens de New-York, dans le dernier genre, reçus par les navires Talma et Dewitt Clinton; tous ces articles ont été confectionnés d'après des ordres exprès, pour être détaillés dans cette ville. En conséquence, il invite le public et ses amis à venir les examiner.

☞ Le haut dudit magasin sera loué à très-bon compte. Cet appartement serait convenable pour tenir une école, un bureau, un entrepôt de marchandises légères, ou pourrait servir de demeure à une petite famille. 2 déc.

$10 DE RÉCOMPENSE.

Seront données à celui qui ramenera chez la soussignée ou logera dans une des geoles de l'état la mulâtresse nommée Fine, âgée de 18 ans, absente depuis environ vingt jours, elle est beaucoup connue comme marchande de gâteaux; elle est en outre marquée de picotte, elle parle Anglais et Français, et est d'une taille ordinaire. Elle était vêtue, lors de son départ, d'une robe bleue, et d'un mouchoir blanc à carreaux bleus à la tête, et d'une pèlerine noire sur le cou. On dit l'avoir vue dans le faubourg Marigny.

Les capitaines des navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point donner asyle à ladite mulâtresse sous peine d'être poursuivis selon la loi.
2 déc—3 Fme. LACOUTURE.

M. S. ISRAEL & CO.
Courtiers de navires & marchandises.
NO. 10, rue Toulouse, entre Royale & Chartres. 2 déc—6.

LE soussigné offre à vendre des Portes et Jalousies et des Portes vitrées, pour maison et cuisine.
27 nov—5 A. RIEFFEL.

GABRIEL JULIEN.
CONFITERO Y DESTILADOR,
Calle de Condé No. 30, entre las de Dumaine y Sta. Anna.

Tiene el honor de anunciar á todos los habitantes de la N. Orleans, que en su almacen se hallará constantemente un surtido completo de licores, jarabes, confitos de todas clases, flores y frutas confitadas, frutas cristalisada y en aguardiente &c. Dulces y galsas, chocolate, pasta de malva, pastillas pectorales de goma, estomacal de yuyuba, goma preparada &c. &c. Se hallara diariamente en la propia casa pasteles frescos de todas clases, tortas, nogados blancos y colorados. Tambien se hace cargo de los postres y refrescos para casas particulares en la ciudad. Hará para el campo y payses estrangeros las remesas que se le exija. Ademas; previene á los de sus colegas que mandan buscar confites á Francia, que les venderá los mismos renglones, al mismo precio y condiciones de Francia. 1 de diciembre.

AVIS.—Des avances sont offertes aux habitans qui désirent expédier leurs sucres au Nord. S'adresser à
26 nov J. MAGER.

ENTREPOT DE COUVERTURES Françaises de [illegible] chez
26 nov J. MAGER.

[illegible] NEW-YORK [illegible] B. W. BARSTOW [illegible]